
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 5 avril 2016, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée de Monsieur Claude Lacasse.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

A 20h00, Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016-04-45

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016.
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 mars 2016.
- 5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 février 2016
 - d) Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville – Dossiers de plus de 15 ans
 - e) Règlement n° 296 concernant les heures d'ouverture du bureau de la Municipalité et abrogeant le règlement n° 217 – Avis de motion
 - f) Congrès de l'ADMQ 2016 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - g) Contrat de travail pour l'adjointe administrative – Autorisation de signatures
 - h) Congrès de l'UMQ 2016 – Inscription de monsieur le maire
 - i) Congrès de l'Association des plus beaux villages 2016 – Inscription de monsieur le maire
- 6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 8- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Règlement n° 292-1 modifiant le règlement n° 292 concernant la circulation – Adoption
 - c) Déneigement des chemins municipaux 2016-2019

9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

- a) Rapport de la représentante

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) Règlement n° 275-2 modifiant le Plan de zonage, la zone I-1 et la zone Re-2 – Adoption
- c) Appui à la société 9336-7845 Québec Inc. auprès de la CPTAQ

11- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Demande d'intervention de la CMM auprès d'Hydro-Québec concernant la gestion de l'agrile du frêne

12- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Soirée du 19 mars 2016 – Motion de félicitations et de remerciements

13- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Bandes de patinoire – Soumission
- c) Reconstruction de la patinoire - Soumission

14- AUTRES DOSSIERS

- a) Tour CIBC Charles-Bruneau le 8 juillet 2016 – Droit de passage
- b) Fête nationale 2016 à Verchères - Contribution

15- CORRESPONDANCE

16- PÉRIODE DE QUESTION

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2016 – ADOPTION

2016-04-46

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 29 MARS 2016 – ADOPTION

2016-04-47

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.
- b) Lecture et adoption des comptes

2016-04-48

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2016 au montant de 81 354.57\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 1^{er} mars 2016 au montant de 81 354.57\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 février 2016

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville – Dossiers de plus de 15 ans

2016-04-49

CONSIDÉRANT que certains dossiers à la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville sont ouverts depuis plus de 15 ans et qu'ils affichent toujours un solde ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit en très grande partie de dossiers pour des infractions au Code de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est la partie poursuivante dans un de ces dossiers ;

CONSIDÉRANT que les chances de recouvrir le solde de cette infraction sont plus que minimales et qu'il y a lieu de fermer ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

DE FERMER le dossier suivant à la Cour municipale de Marguerite-D'Youville :

No. référence	Article	Description	Solde amende	Solde frais
L000216484	329	Vitesse supérieure	90,00 \$	258,63\$

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au greffier de la Cour municipale de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

e) Règlement n° 296 concernant les heures d'ouverture du bureau de la Municipalité et abrogeant le règlement n° 217– Avis de motion

2016-04-50

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement n° 296 concernant les heures d'ouvertures du bureau de la Municipalité et abrogeant le règlement numéro 217. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

f) Congrès de l'ADMQ 2016 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-04-51

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que la directrice générale et secrétaire-trésorière participe au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'ADMQ 2016 et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

g) Contrat de travail pour l'adjointe administrative – Autorisation de signatures

2016-04-52

CONSIDÉRANT que l'adjointe administrative est à l'emploi de la Municipalité depuis 2003 et qu'aucun contrat de travail déterminant ses conditions salariales n'est intervenu entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE

h) Congrès de l'UMQ 2016 – Inscription de monsieur le maire

2016-04-53

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de l'UMQ 2016 et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

i) Congrès de l'Association des plus beaux villages 2016 – Inscription de monsieur le maire

2016-04-54

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de l'Association des plus beaux villages 2016 et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Rien à cet item

7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Rien à cet item

8- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard rapporte que l'on a procédé à boucher les nids-de-poule dans la Municipalité et que de la pierre a été épanchée dans le rang des Érablières – que l'on contacter le Ministère des transports concernant les trous à boucher sur le rue Labonté

b) Règlement n° 292-1 modifiant le Règlement n° 292 concernant la circulation – Adoption

2016-04-55

CONSIDÉRANT que le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour modifier le « Règlement n° 292 concernant la circulation » aux fins de modifier les dates d'interdiction de stationnement la nuit pendant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement n° 292-1 modifiant le Règlement n° 292 concernant la circulation ».

ADOPTÉE

c) Déneigement des chemins municipaux 2016-2019

2016-04-56

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des chemins municipaux se termine le 19 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à solliciter des offres de services par voie d'appel public.

ADOPTÉE

9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Rien à cet item.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Rien à cet item.

b) Règlement n° 275-2 modifiant le Règlement de zonage (n° 275) afin de modifier le plan de zonage pour inclure dans la zone I-1 le lot 4 833 858 – Adoption

2016-04-57

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 3 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet du Règlement 275-2 a été adopté à l'assemblée régulière du Conseil tenue le 1^{er} décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un second projet du Règlement 275-2 a été adopté à l'assemblée régulière du Conseil tenue le 5 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que les avis publics requis par la loi ont été publiés, les assemblées d'information tenues et les demandes d'approbation référendaire reçues ;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge approprié de procéder à l'adoption du Règlement n° 275-2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 275-2 modifiant le règlement de zonage (N° 275) afin de modifier le plan de zonage pour inclure dans la zone I-1 le lot 4 833 858.

ADOPTÉE

c) Appui à la société 9336-7845 Québec Inc. auprès de la CPTAQ

2016-04-58

CONSIDÉRANT que la société 9336-7845 Québec Inc. désire acquérir de 9202-5139 Québec Inc. l'emplacement situé au 638 chemin du Second-Ruisseau, étant le lot numéro 4 833 657 ;

CONSIDÉRANT que cet emplacement est présentement utilisé à des fins de résidence pour le propriétaire, d'élevage et d'entraînement de chevaux et pour des cours d'équitation ;

CONSIDÉRANT que 9336-7845 Québec Inc. désire acquérir cet emplacement afin de continuer les utilisations actuelles de l'emplacement et que ces utilisations sont conformes à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT que ce transfert de propriété n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la zone agricole telle qu'elle existe présentement ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation actuelle du lot qui doit être continuée par 9336-7845 Québec Inc. est conforme au règlement de zonage de la municipalité, lui-même conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL de la municipalité de Calixa-Lavallée appuie la société 9336-7845 Québec Inc. dans ses démarches auprès de la CPTAQ en soulignant que cette acquisition et l'utilisation projetée de l'emplacement sont conformes à la réglementation d'urbanisme de la municipalité et n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la zone agricole telle qu'elle existe présentement.

ADOPTÉE

11- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy rapporte qu'au courant de cet été, la MRC procédera au nettoyage du cours d'eau, branche #1.

b) Demande d'intervention de la CMM auprès d'Hydro-Québec concernant la gestion de l'agrile du frêne

2016-04-59

CONSIDÉRANT que la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville, dans le Grand Montréal et dans tout le sud-est du Québec constitue un problème important qui menace le couvert forestier de cet important secteur;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales, à l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal, ont adopté des règlements relatifs à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne qui visent à contrôler la prolifération de cet insecte;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'agrile du frêne implique des investissements importants pour les municipalités locales et pour leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que ces règlements proposent, entre autres, le respect strict de méthodes de gestion de l'élagage et de l'abattage des frênes et de la valorisation des résidus en découlant;

CONSIDÉRANT que la société Hydro-Québec intervient régulièrement sur des arbres se trouvant sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville sans tenir compte des règlements que se sont données les municipalités locales en cette matière;

CONSIDÉRANT qu'en se soustrayant aux règles que se sont données les municipalités locales dans la lutte contre l'agrile du frêne, la société Hydro-Québec contribue à propager ce fléau;

CONSIDÉRANT qu'à titre d'organisme sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, la société Hydro-Québec a la responsabilité de jouer un rôle exemplaire dans la lutte contre l'agrile du frêne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE DEMANDER à la Communauté métropolitaine de Montréal d'intervenir auprès de la société Hydro-Québec afin qu'elle adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne dans les municipalités où elle intervient;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, au député de Verchères, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au président de la société Hydro-Québec.

ADOPTÉE

12- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Pierre St-Louis mentionne qu'il n'y rien au niveau de la culture et qu'au niveau de la bibliothèque, le 23 avril est proclamée « Journée mondiale des livres et droit d'auteur » et que l'échange de livres au niveau du Réseau Biblio aura lieu le 13 avril prochain.

b) Souper annuel du Comité culturel et patrimonial du 19 mars 2016 – Motion de félicitations et de remerciements

2016-04-60

CONSIDÉRANT le succès remporté par le souper annuel du Comité culturel et patrimonial du 19 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité culturel et patrimonial et au Comité des loisirs pour l'organisation de cette activité et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré le service et à la Pâtisserie de la maison de Pierre pour son généreux apport.

ADOPTÉE

13- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Pierre St-Louis mentionne que le comité des loisirs est à préparer le camp de jour et que 3 poste sont ouverts pour l'embauche de 2 animateurs et un aide animateur.

b) Bandes de patinoire – Soumission

2016-04-61

CONSIDÉRANT que les bandes de la patinoire municipale doivent être changées ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Omni-Tech Sports en date du 19 février 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette soumission contient deux éléments différents dont l'un prévoit la livraison de 82 feuilles HDPE 0.44" sans cadre d'aluminium ni installation, incluant une main courante et des bandes protectrices et la livraison pour le prix de 11 830,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT la garantie de 10 ans sur le produit vendu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ achète de Omni-Tech Sports 82 feuilles HDPE 0.44" le tout tel que présenté dans la soumission datée du 19 février 2016 pour le prix de 11 830,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

c) Reconstruction de la patinoire – Soumission

2016-04-62

CONSIDÉRANT la nécessité de reconstruire la patinoire municipale ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Atelier Mobile Benoit Larose au montant de 19 550,00 \$ plus taxes soit un montant total de 22 477,61 \$;

CONSIDÉRANT que cette soumission comprend l'enlèvement des bandes de bois, la fabrication et la pose des structures d'aluminium, la pose des nouvelles bandes et la pose de la main courante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ donne à Atelier Mobile Benoit Larose le contrat de reconstruction de la patinoire municipale pour le prix de 22 477,61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

14- AUTRES DOSSIERS

a) Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'approbation de passage

2016-04-63

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de circuler dans la Municipalité (chemin de la Beauce, rue Labonté, chemin du Second-Ruisseau, rue Labonté, Montée Verchères) le 8 juillet 2016 telle que présentée par la Fédération québécoise des sports cyclistes ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'Exposition agricole de Calixa-Lavallée les 8, 9 et 10 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Beauce sera difficilement praticable en raison de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur son territoire en utilisant le parcours suivant : depuis les limites entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu emprunter le chemin du Second-Ruisseau, la rue Labonté et la Montée Verchères.

ADOPTÉE

b) Fête Nationale – Demande de la Municipalité de Verchères

2016-04-64

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Verchères pour une participation financière à l'occasion des festivités de la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT que par les années passées la municipalité de Calixa-Lavallée a toujours contribué à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

QUE la municipalité contribue pour un montant de CINQUANTE DOLLARS (50,00\$) aux festivités qui seront tenues à Verchères à l'occasion de la Fête Nationale.

ADOPTÉE

15- CORRESPONDANCE

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public dont voici les interrogations du public :

Plusieurs questions sont posées sur la procédure référendaire en ce qui a trait au règlement n° 275-2 ;

On demande plus d'information au sujet du règlement concernant le stationnement ;

Un citoyen s'informe à savoir si la municipalité est responsable d'appeler Hydro-Québec pour un problème ponctuel dans le poteau près de sa résidence ;

Une question est posée concernant le projet de règlement n° 296 déterminant les heures d'ouverture du bureau municipal ;

Des informations sont demandées au niveau de l'agrile du frêne à savoir s'il existe un programme au niveau de la MRC ou bien de la municipalité ;

On demande si des soumissions ont été faites auprès de différents fournisseurs en ce qui a trait à la réfection de la patinoire ;

On s'informe sur le remplacement du poste de directeur général ainsi que le processus d'embauche ;

On demande si l'affiche des Plus beaux villages du Québec a été récupérée ;

On s'informe au niveau du don pour la Fête Nationale fait à la ville de Verchères ;

Une suggestion est faite tant qu'aux futurs projets de la municipalité en ce qui a trait à l'information qui pourrait être diffusée aux citoyens.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-04-65

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h39.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-
trésorière